

Messages de la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg

15 Août 2018

FONDATION CANADIENNE DU REIN

Chaque année, la Municipalité autorise la Fondation canadienne du rein à effectuer de la sollicitation sur son territoire dans le cadre de la campagne de financement annuelle. La Fondation désire remercier tous les donateurs, démarcheurs et bénévoles qui ont contribué au succès de la campagne 2018. Voici en détail les gains amassés par municipalités et activités :

Résultats de la campagne de financement 2018	
Authier-Nord	150,00 \$
Colombourg	348,00 \$
Duparquet	140,00 \$
Dupuy	1 069,00 \$
Gallichan	1 165,00 \$
La Sarre	9 978,30 \$
Macamic	1 375,00 \$
Mancebourg	384,35 \$
Palmarolle	275,00 \$
Ste-Germaine	578,00 \$
St-Eugène	180,00 \$
St-Vital	242,00 \$
Villebois	503,00 \$
Brunch	1 045,82 \$
tirage de la toile	445,18 \$
Dons des commerçants	5 950,00 \$
Alain Robitaille	5 000,00 \$
autres donateurs	3 362,95 \$
GRAND TOTAL	32 191,60 \$

Les cyanobactéries

Les algues bleu-vert, ou cyanobactéries, sont des bactéries microscopiques qui existent sur terre depuis des milliards d'années. Elles sont présentes dans nos lacs de façon naturelle et contribuent au bon fonctionnement de l'écosystème. On les nomme « algues » parce que, comme les algues, elles font de la photosynthèse et se nourrissent de phosphore. Malheureusement, l'activité humaine cause le rejet de très grandes quantités de phosphore dans les lacs et cours d'eau, ce qui provoque une prolifération féroce de cyanobactéries.

En elles-mêmes, les cyanobactéries sont inoffensives. Or, lorsqu'elles sont très abondantes, elles vont s'agglomérer et former des « fleurs d'eau » visibles à l'œil nu. Ces fleurs d'eau forment une couche verte épaisse à la surface de l'eau, semblable à une couche de peinture verte. De plus, les fleurs d'eau de cyanobactéries peuvent libérer des toxines qui sont dangereuses pour l'homme!

Les précautions à prendre

Plusieurs bonnes pratiques permettent de limiter la quantité de phosphore rejeté à l'eau par nos activités domestiques de tous les jours. Installer une **bande riveraine** permet de filtrer le **phosphore** de l'eau. Il est aussi possible de réduire la quantité de phosphore utilisé en achetant des **produits détergents et les savons sans phosphates** et en **limitant l'utilisation d'engrais**. Aménagez votre terrain de sorte à éviter le **ruissellement de l'eau** sur l'asphalte ou les pentes fortes. Assurez-vous aussi de bien **entretenir votre installation septique!**

Visitez la section « bonnes pratiques » de notre site web pour en savoir plus!



Organisme de Bassin Versant
Abitibi-Jamésie

Lacs et rivières ayant subi des épisodes de cyanobactéries depuis 2010 :

- Lac Abitibi
- Lac Beaudchamp
- Lac Blouin
- Lac de la Rivière
- Lac D'Alenbert
- Lac Kanasuta
- Lac Duparquet
- Rivière La Sarre
- Rivière Thérèse
- Lac Sabourin

Mitigez vos activités responsables de cyanobactéries!
MDDFC - Bureau régional - 819 765 3333
Urgence Environnement - 1 866 694 5454

Évitez de boire ou de vous baigner dans l'eau contaminée!

À ce jour, quoique plusieurs lacs soient officiellement contaminés par des fleurs de cyanobactéries en Abitibi-Jamésie, **aucun lac ne contient de toxines!**

-Ouvert à tous-

L'OBVAJ vous invite à une formation gratuite !



«AGIR POUR LA QUALITE DE L'EAU; JE PROTEGE MON HERITAGE, JE PASSE A L'ACTION»

Vous êtes-vous déjà demandé...

- Quels sont les rôles des municipalités et des citoyens quant à la prévention de la contamination de l'eau ?
- Pourquoi l'eau est-elle contaminée ?
- Quels sont les enjeux liés à l'eau ?
- Quels types de contaminants sont présents en Abitibi ?

Si vous avez répondu « oui » à l'une de ces questions, cette formation est pour vous !

Collations sur place !

Prix de présence !

On vous y attend en grand nombre !

Date limite pour l'inscription :
2 jours avant la tenue de l'activité

D'autres formations peuvent s'ajouter, n'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions

Nos fiers partenaires :



**Où ?
Quand ?**

Amos : 7 août, 18h

Bibliothèque,
Maison de la culture,
222 1^{ère} Avenue Est

**Senneterre :
8 août, 18h30**

Paroisse de Senneterre,
100 rue du Portage

**Val-d'Or : 14 août,
18h30**

Chalet d'accueil de la forêt
récréative,
179 7^e Rue

**La Sarre : 15 août,
18h30**

Salle du conseil, Commission
scolaire du Lac-Abitibi,
500 rue Principale

**INSCRIPTION
OBLIGATOIRE :**

Visitez notre site web
<http://obvaj.org/>

**Ou contactez
Frédéric de Oliveira**
-Agente de sensibilisation-
819-824-4049 poste 304
frederick.deoliveira@obvaj.org

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 9, NUMÉRO 8 SEPTEMBRE 2018



DES INDÉSIRABLES DANS LE BAC BLEU

Le centre de tri, qui reçoit le contenu de votre **bac bleu**, est conçu pour traiter le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal issus des **contenants, emballages et imprimés**.

L'**écocentre**, quant à lui, est destiné à recevoir une liste variée d'articles et de matières afin de les recycler ou de les valoriser.

Mais attention! **Chaque matière doit aller au bon endroit**. Voici des exemples de produits acceptés à l'écocentre qui ne devraient pas se retrouver dans le bac bleu.

CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ÉCOCENTRE

L'écocentre est situé au 15, boulevard Industriel à La Sarre. Pour connaître les matières acceptées à l'écocentre, consultez notre site Internet:

<http://www.mrcao.qc.ca/fr/ecocentre-et-cvmr>

Exemples d'items et pourquoi ils ne vont pas dans le bac bleu



Bonbonnes de propane : Bien qu'elles soient en métal, les bonbonnes de propane contiennent du gaz comprimé qui peut s'avérer dangereux pour les trieurs. Il suffit qu'il en reste un peu dans la bonbonne et qu'elle soit endommagée ou percée dans le processus de tri pour devenir un véritable déclencheur d'incendie. **Destination** : certains détaillants, écocentre.



Batteries de voiture, piles : L'acide contenu dans les batteries est très corrosif. Dites-vous que s'il peut brûler les vêtements, il peut évidemment brûler la peau des trieurs. **Destination** : collecteurs de piles usagées, certains détaillants, écocentre.



Pneus : Le caoutchouc n'est pas accepté au centre de tri. Et comme les équipements sont conçus pour recevoir des items de petite taille, imaginez l'impact que peut avoir un pneu de plusieurs kilos qui tombe sur un convoyeur. **Destination** : certains détaillants, écocentre.



Bois, caisses de clémentines, meubles brisés : Le bois n'est pas accepté dans le bac bleu. Les planches reçues contiennent souvent des clous pouvant blesser les trieurs et le bois se retrouve ensuite enfoui avec les autres rejets alors qu'il aurait pu être récupéré à l'écocentre. **Destination** : écocentre.

**Écocentre et Centre de valorisation des
matières résiduelles (CVMR)**

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est, La Sarre QC J9Z 1K7

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrcao@mrcao.qc.ca



819 339-5671
819 339-5400
mrcao.qc.ca
MRC d'Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est
La Sarre QC J9Z 1K7

RÈGLEMENTS DU CONCOURS « #TourismeAO »

Le concours « #TourismeAO » est organisé par la MRC d'Abitibi-Ouest. Il débute le 9 juillet 2018 et se termine le 31 août 2018 à 23 h 59.

MODE DE PARTICIPATION

Pour être éligible au concours, les participants (âgés de plus de 18 ans) doivent téléverser une photo qui répond aux critères du concours sur la page Facebook Tourisme Abitibi-Ouest.

Une même personne peut participer plusieurs fois. Une photo par activité par personne.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les photos doivent absolument être prises sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans.

Les employés et les membres du conseil d'administration de la MRC d'Abitibi-Ouest, ainsi que les membres de leur famille habitant sous le même toit ne peuvent participer au concours.

PRIX À GAGNER

Le grand prix final sera tiré au hasard le 4 septembre prochain parmi toutes les participations reçues. Les prix secondaires seront tirés au hasard.

Grand prix final :

- Forfait au Parc national d'Aiguebelle, secteur Taschereau, comprenant une nuitée pour deux adultes et enfants dans un prêt-à-camper traditionnel ainsi que la location d'embarcations nautiques et les droits d'accès.



Prix secondaires :

- Forfait au Club de golf de Duparquet comprenant 2 rondes de 9 trous ainsi qu'une voiturette;
- Certificat cadeau d'une valeur de 50 dollars applicable au Café Elkoza de Macamic;
- Une paire de billets pour la pièce de théâtre *Un cadavre à l'entracte* présenté par la Troupe à Cœur ouvert;
- Certificat cadeau d'une valeur de 50 dollars applicable à la fromagerie La Vache à Maillotte.

Les gagnants seront contactés par le biais leur page Facebook et devront répondre dans un délai de 4 jours ouvrables.

CONDITIONS GÉNÉRALES

En prenant possession de leur prix, les gagnants dégagent la MRC d'Abitibi-Ouest de toutes responsabilités à l'égard des prix et de leur utilisation.

La MRC d'Abitibi-Ouest n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cas où son incapacité à procéder au concours résulterait d'un événement hors de son contrôle.

Les prix ne sont ni échangeables, ni monnayables.

La participation au concours entraîne l'acceptation du présent règlement.

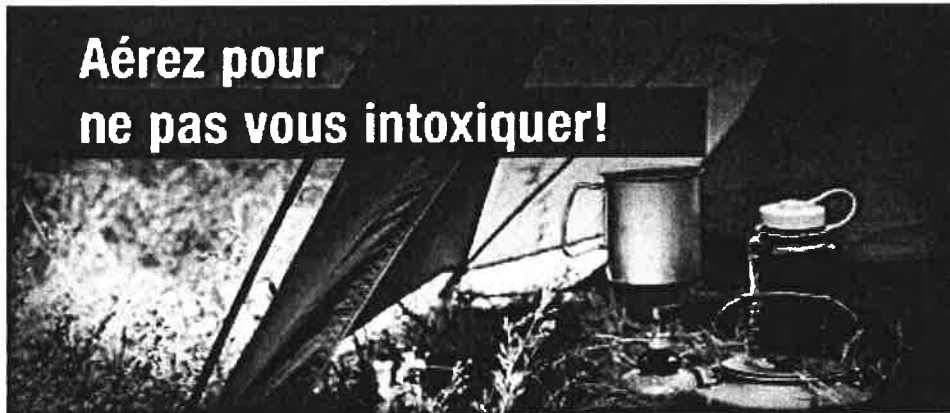
Bonne chance !



Ministère de la Sécurité publique du Québec

Au chalet, en camping, au camp de chasse ou de pêche, assurez-vous d'une ventilation adéquate en tout temps! En effet, les appareils de plein air à combustible utilisés pour cuisiner, chauffer ou éclairer peuvent produire du monoxyde de carbone (CO), un gaz toxique voire mortel.

Rappelez-vous que seul un avertisseur de CO peut vous alerter et vous sauver la vie!



**Aérez pour
ne pas vous intoxiquer!**

ENSEMBLE > 
on fait avancer

Québec 



Ministère de la Sécurité publique du Québec


...

À l'instant 

Avant de faire un feu en plein air, assurez-vous qu'il n'y a aucune restriction en vigueur, veillez à avoir une source d'eau à portée de main ainsi qu'un emplacement sécuritaire et gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Avant de quitter, éteignez-le et vérifiez que toutes les braises sont complètement refroidies.



**Pour de belles vacances,
gardez le feu sous surveillance!**

ENSEMBLE > 
on fait avancer

Québec 

SECURITEPUBLIQUE.GOUV.QC.CA

Les feux extérieurs - Ministère de la Sécurité publique

Découvrez toutes les facettes de votre sécurité, qu'elle soit sous votre...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE DE MANCEBOURG DÛMENT CONVOQUÉE, TENUE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL, LE 7 AOÛT 2018, À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FLORENT BÉDARD, MAIRE.

Sont présents: Monsieur Florent Bédard, maire
Monsieur David Duquette, conseiller siège #1
Monsieur Ghislain Gagné, conseiller siège #2
Madame Angéline P. Corriveau, conseillère siège # 3
Madame Claudette Bédard, conseillère siège # 4 (départ 21h20)
Madame Raymonde Petitclerc, conseillère siège # 5
Monsieur Yvon Morin, conseiller siège # 6
Madame Geneviève Lapierre, d.g. adj. et sec. trés. adj.

Secrétaire d'assemblée: Madame Geneviève Lapierre

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
 2. Ordre du jour
 3. Procès-verbaux
 - 3.1 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018
 4. Trésorerie
 - 4.1 Rapport mensuel des revenus et dépenses
 - 4.2 Transferts de fonds aux postes budgétaires
 - 4.3 Comptes
 5. Correspondance
 - 5.1 Services de proximité
 6. Règlements
(aucun)
 7. Avis de motion
(aucun)
 8. Rapport des comités
 - 8.1 Demande de dérogation mineure – rapport du comité consultatif d'urbanisme
 9. Voirie municipale
 - 9.1 Autorisation pour le nettoyage de décharge
 - 9.2 Travaux de débroussaillage
 - 9.3 Autres points...
 10. Affaires nouvelles
 - 10.1 Contrôle qualitatif des matériaux – Remplacement des conduites d'eaux usées et pluviales
 - 10.2 Acceptation de l'avis de changement de chantier AC-01
 - 10.3 Autres points...
 11. Période de questions
 12. Clôture de la séance
 13. Levée d'assemblée
-

18-08-173 1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h02.

18-08-174 2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

18-08-175 3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2018

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2018.

Adoptée

4 TRÉSORERIE

18-08-176 4.1 RAPPORT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Considérant la présentation du rapport mensuel des revenus et dépenses par la secrétaire trésorière adjointe, il est proposé par Madame Angéline P. Corriveau, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'adopter le rapport mensuel des revenus et dépenses, tel que déposé.

Adoptée

18-08-177 4.2 TRANSFERTS DE FONDS AUX POSTES BUDGÉTAIRES

Considérant les transferts de fonds aux postes budgétaires pouvant être effectués afin d'équilibrer le budget en cours, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin, et unanimement résolu d'autoriser la secrétaire trésorière à effectuer les transferts de fonds aux postes budgétaires suivants:

01-211-11-190	370 \$ (cr)	01-231-33-000	115 \$ (cr)
01-262-10-000	61 \$ (cr)	01-279-10-000	1 040 \$ (cr)
01-372-50-000	17 \$ (dt)	01-381-22-000	480 \$ (cr)
01-381-31-040	20 000 \$ (cr)	01-381-62-000	1 \$ (cr)
01-381-80-000	200 \$ (cr)	02-130-00-522-10	532 \$ (dt)
02-220-00-526-10	335 \$ (dt)	02-320-00-521-10	249 \$ (dt)
02-320-00-521-20	16 064 \$ (dt)	02-320-00-521-30	132 \$ (dt)
02-320-00-521-50	5 544 \$ (dt)	02-610-00-400-10	40 \$ (dt)
02-622-00-996-00	4 \$ (dt)	02-629-20-640-00	279 \$ (dt)
02-701-20-421-00	8 \$ (dt)	03-400-11-000-00	937 \$ (cr)

Adoptée

18-08-178 4.3 COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (réf. liste 4.3 jointe à l'ordre du jour) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures, le tout pour un montant total de 16 558.47 \$;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu d'approuver la liste de comptes présentés et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

18-08-179 5 CORRESPONDANCE

La secrétaire trésorière adjointe dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 3 juillet 2018 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

18-08-180 5.1 SERVICES DE PROXIMITÉ

Attendu que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) a annoncé la fermeture du centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de Palmarolle;

Attendu que le président-directeur général du CISSSAT a pris l'engagement de maintenir, voire de reconstruire le CHSLD à Palmarolle, lors d'une rencontre avec les maires de la MRC d'Abitibi-Ouest;

Attendu que notre modèle de services de proximité, à l'égard de la prestation des soins de santé, est unique, adapté au territoire et aux besoins de la population de la MRC d'Abitibi-Ouest et qu'il doit être maintenu;

Attendu qu'il est inacceptable de laisser les personnes touchées par cette situation dans l'incertitude et notamment les résidents qui ont déjà une santé précaire;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg :

- **Interpelle** le ministre de la santé, monsieur Gaétan Barrette afin :
 - Qu'il respecte l'engagement pris par le président-directeur général du CISSSAT de maintenir, voire reconstruire le CHSLD à Palmarolle ;
 - Qu'il confirme, sans délai, la décision de mettre en œuvre cet engagement dès maintenant, notamment parce que les résidents concernés sont déjà en santé précaire ;
- **Signifie** au ministre Barrette que tous les moyens nécessaires seront pris pour que notre territoire ne subisse pas une perte d'acquis concernant un service essentiel et de proximité.
-

Adoptée

18-08-181 5.2 AUTORISATION POUR LA PARTICIPATION AU COLLOQUE DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Considérant la tenue du colloque de zone de l'Association des Directeurs municipaux du Québec les 20 et 21 septembre prochain à Val d'Or, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale ainsi que la directrice générale adjointe à y participer.

Les frais d'inscription au montant de 230 \$ pour chacune des membres, les frais de déplacement et les frais d'hébergement pour deux nuitées sont de ce fait autorisés.

Adoptée

18-08-182 5.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Considérant l'analyse d'une demande d'une citoyenne, celle-ci présentée séance tenante, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg recommande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'envisager la réfection du pavage du 2^e-et-3^e rang de la Municipalité ainsi que l'entretien des fossés sur ce territoire.

Adoptée

6 RÈGLEMENTS

Aucun point

7 AVIS DE MOTION

Aucun point

8 RAPPORT DES COMITÉS

18-08-183 8.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée, celle-ci visant l'obtention de l'autorisation de construire une galerie aux dimensions de 8' x 19' dans la marge latérale gauche, laquelle rejoindrait une galerie identique dans la marge avant;

Considérant que la réglementation municipale prévoit une projection maximale dans la marge latérale et dans la marge avant de 2 mètres à partir du mur extérieur;

Considérant que la galerie dans la marge avant serait toujours en retrait de la ligne de construction des maison avoisinantes, compte tenu de la localisation de la résidence sur le lot qui est elle-même en retrait de son plus proche voisin;

Considérant que la situation qui prévaut ne peut causer préjudice à personne, selon les membres du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'après analyse du dossier, le comité consultatif d'urbanisme recommande à la Municipalité d'accorder la dérogation mineure demandée;

En conséquence, il est proposé par Monsieur David Duquette, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg autorise la construction des galeries de la résidence au 565, Rue de la Grande Entrée et ce, tel qu'indiqué sur les plans fournis.

Adoptée

9 VOIRIE MUNICIPALE

18-08-184 9.1 AUTORISATION POUR LE NETTOYAGE DE DÉCHARGE

Considérant qu'un problème est localisé le long de la route de l'Île Népawa en lien avec l'écoulement des eaux de ruissellement, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu d'autoriser les travaux de nettoyage de la décharge des ponceaux # 2 et # 3 située le long de cette même route.

Adoptée

18-08-185 9.2 TRAVAUX DE DÉBROUSSAILLAGE 2018

Considérant le budget disponible pour la réalisation de travaux de débroussaillage pour l'année 2018 et dans le but de limiter la mobilisation et démobilitation de la machinerie nécessaire, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Monsieur Yvon Morin et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg procède à des travaux de débroussaillage pour les routes suivantes :

- 1^{er} Rang (4.13 km)
- Route de la Plage Perreault (3.26 km)
- 1^{er}-et-10^e rang (1.45 km)
- Route de Bienvenue (1.64 km)

Les membres du conseil mandate l'entreprise *Travaux Mécanisés Marcel Moreau Inc.* afin d'effectuer ces travaux à taux horaire et ce, dès cet automne.

Adoptée

18-08-186 9.3 DEUXIÈME ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE

Considérant que le matériel est déjà disponible, il est proposé par Madame Claudette Bédard, appuyé par Madame Raymonde Petitclerc et unanimement résolu d'autoriser un deuxième épandage d'abat-poussière sur le territoire de la Municipalité. Ces travaux pourront être planifiés aussitôt l'aménagement des transitions prévues dans la route du 3^e-au-4^e rang et le rechargement d'une section de la route de Bienvenue terminés.

Adoptée

18-08-187 9.4 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'UN CITOYEN

Un citoyen du périmètre urbain demande à la Municipalité le nettoyage du fossé longeant la façade de sa résidence afin de pouvoir lui-même pouvoir continuer de l'entretenir subséquemment. En conséquence, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de faire couper et ramasser les branches du fossé visé par la demande.

Adoptée

10 AFFAIRES NOUVELLES

18-08-188 10.1 CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – REMPLACEMENT DES CONDUITES D'EAUX USÉES ET PLUVIALES

Considérant qu'il est impératif de mandater une firme pour le contrôle qualitatif des matériaux parallèlement à la surveillance de chantier dans le cadre des travaux de remplacement de conduites d'égout, il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Madame Claudette Bédard et unanimement résolu de mandater la firme Englobe Corp au montant de 13 973 \$ excluant les taxes. Il est à noter que ce montant sera variable selon le nombre de visites nécessaires et que 13 ont été estimées pour l'offre de services. Le mandat inclus :

- La vérification du fond d'excavation (incluant la réalisation d'une planche d'essai en début de projet);
- La vérification de la mise en place et de la compacité des matériaux granulaires;
- La vérification du béton frais en chantier (température, affaissement et air);
- La vérification de la mise en place et de la compacité des enrobés bitumineux;
- Les essais en laboratoire sur les divers échantillons prélevés;
- Toute autre recommandation concernant la qualité des travaux durant

- l'exécution;
- Produire les mémos de chantier à remettre au surveillant;
- Produire les rapports hebdomadaires des activités de chantier et résultats d'essais de la période à remettre au surveillant;
- Produire les certificats de conformité des matériaux et des travaux.

Adoptée

18-08-189 10.2 ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT DE CHANTIER AC-01

Considérant que l'avis de changement de chantier N°AC-01 consiste essentiellement au déplacement de la conduite sanitaire (CD-05) à une distance de 0.5 mètre à l'arrière du trottoir dans le but de s'assurer qu'aucune conduite fonctionnelle ne soient présente sur les terrains privés, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu que la municipalité de Sainte-Hélène de Mancebourg accepte l'avis de changement de chantier N°AC-01.

Adoptée

18-08-190 10.3 DEMANDE D'OFFRES DE SERVICES POUR L'ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Considérant la recommandation du courtier d'assurances de la Municipalité visant à faire évaluer les bâtiments municipaux dans le but d'obtenir une protection adéquate quant aux valeurs assurées, il est proposé par Monsieur Ghislain Gagné, appuyé par Madame Angéline P. Corriveau et unanimement résolu de procéder à une demande d'offres de services en ce sens auprès d'évaluateurs agréés.

Adoptée

Départ de Madame Claudette Bédard

18-08-191 10.4 ÉTUDE DE COÛTS POUR LE PROLONGEMENT DE CONDUITES D'ÉGOUT

Considérant la demande de citoyens visant le raccordement de leur propriété au réseau d'égout existant, il est proposé par Madame Raymonde Petitclerc, appuyé par Monsieur David Duquette et unanimement résolu de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir une estimation des coûts relatif à l'élaboration de plans et devis pour un prolongement de conduites du réseau d'égout ainsi qu'une estimation des coûts de construction.

Adoptée

18-08-192 11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Période de questions. Il est 21h34.

18-08-193 12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21h35.

18-08-194 13 LEVÉE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Yvon Morin, appuyé par Monsieur Ghislain Gagné et unanimement résolu de lever l'assemblée.

Adoptée